

Règlement du jeu concours « Quiz My Adventure Printemps»

Article 1 : Société organisatrice

L'Office de Tourisme et des Congrès Métropolitain de Nice Côte d'Azur, Établissement Industriel et Commercial, loi du 11 Juillet 1964, N° Siret 395 235 047, Code NAF 633 Z, dont le siège social est au 455 Promenade des Anglais – Immeuble Nice Plaza – 06200, NICE, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du Jeudi 27 Mars (10h00) au vendredi 04 Avril 2025 (16h 00 heure française) un jeu concours «Jeu d'exploration My Adventure»

Toute inscription en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte.

Le jeu concours est accessible à partir de l'adresse du microsite : <https://shakr.cc/59ym8>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 La participation à ce jeu concours est ouverte à toute personne physique et majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et à l'étranger, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice.

2.2 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu concours.

2.3 La participation est strictement nominative (limitée à une seule personne, mêmes nom et prénom, même adresse e-mail) sur la durée du jeu concours, il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes. La participation à ce jeu concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs de l'opération. A tout moment, le joueur est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

2.4 La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de non réception de la participation, notamment en cas de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau Internet survenant pendant le déroulement de l'opération.

2.5 Les inscriptions contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du participant. L'organisateur du jeu concours se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer à ce jeu concours.

2.6 La participation au jeu concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle

Du fait de l'acceptation du règlement, les participants autorisent l'organisateur à conserver les informations émises lors de leur inscription. Celle-ci s'engage à ne divulguer les informations données par les joueurs à de tierces personnes physiques ou morales.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit : Le joueur peut se connecter depuis le lien vers le microsite de la campagne : <https://shakr.cc/59ym8>

- Le joueur devra répondre à trois questions et remplir un formulaire de participation
- Le jeu sera organisé du Jeudi 27 Mars (10h00) au Vendredi 4 Avril 2025 à 16h00 (heure française).
- Le joueur peut enfin inviter des amis à jouer depuis facebook et X
- Le tirage au sort aura lieu le 4 Avril 2025 à 16h00 et désignera 3 gagnants

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://shakr.cc/59ym8>

Article 4 : Dotation

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

- 3 lots comprenant chacun un jeu d'exploration (1 à 6 joueurs)* avec un lot pour un jeu sur littoral (9), un jeu moyen-pays (5) et un jeu haut-pays (7)

Prix par jeu : 15 euros

Total : 45 euros

- *** Sous réserve de disponibilité aux dates demandées**
- **Validité jusqu'au 31 Décembre 2025**

Article 5 : Conditions d'attribution

Le gagnant sera informé de sa désignation dans les deux jours suivant la fin du jeu concours à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation.

Le gagnant disposera d'un délai de 5 jours pour contacter la Société Organisatrice à l'adresse e-mail qui leur sera communiquée dans la notification électronique.

Si le gagnant prévenu ne se manifeste pas dans les 5 jours après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la Société Organisatrice.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avère que le gagnant ne répond pas aux critères (n'ayant pas au moins 18 ans) du présent règlement, la Société Organisatrice ne pourrait alors lui attribuer sa dotation.

D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant, devaient empêcher l'acheminement de ces informations, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une dotation équivalente.

Article 6 : Fraudes

La Société Organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination du gagnant. A cette fin, La Société Organisatrice se réserve le droit notamment de faire procéder à des comparaisons des données techniques sur ses serveurs (notamment les IP) associées aux participations de l'Opération. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier son identité, et autres éléments justifiant le respect du règlement. La Société Organisatrice se réserve, dans toutes hypothèses et même en cas de doute, le droit de disqualifier les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La responsabilité de La Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Modification du règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

Article 8 : Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 9 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu concours ou son bon déroulement. Notamment, elle ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu concours, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à La Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu concours
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de La Société

Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu concours de son auteur, La Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 10 : Informatique et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu concours sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à La Société Organisatrice, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu concours «Quiz jeu d'exploration My Adventure », le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la Société Organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au : Service Marketing de L'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur situé au 455 Promenade des Anglais – Immeuble Nice Plaza – 06200, NICE

Article 11 : Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu concours devra être formulée par écrit et adressée à L'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur situé au 455 Promenade des Anglais – Immeuble Nice Plaza – 06200, NICE

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de La Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu concours.

Article 12 : Informations générales

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu concours terminé en s'adressant à: Office de Tourisme et des Congrès Métropolitain Nice Côte d'Azur situé au 455 Promenade des Anglais – Immeuble Nice Plaza – 06200, NICE